L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureaux, No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 20 DECEMBRE.

SPECTACLES.

NOUVEAU THEATRE
DE L'OPERA.
Au coin des rues Bourbon et Toulouse.

GUSTAVE OFFENMANN, Locataire et Directeur.

Compagnie du Grand Opéra Italien de
Mme GHIONI et Sig. SUSINI,
MAX STRAKOSCH.....Directeur.
REPRESENTATIONS CETTE SEMAINE.
JEUDI, VENDREDI et SAMEDI,
JEUDI SOIR, 21 DECEMBRE 1865.
Grande Représentation d'Ouverture,
La première d'une série de quinze représentations,
IL TROVATORE,
Opéra en quatre notes, chef-d'œuvre de Verdi.
Les rôles sont distribués comme suit:
Leonora.....Mme ANGELINA GHIONI
Azucena (bohémienne) Mme PATTI STRAKOSCH
Manrico.....Sig. MAGAFERRI
Conte de Luna.....Sig. MANCUSI
Fernando.....Sig. LOUATELLI
Ines.....Mlle ADA ZAPIZZI
Ruiz.....Sig. XIMENES
Azucena (bohémienne).....Sig. MASSIO
Un messager.....Sig. FERNI
Suite du comte, Gardiennes, Bohémiennes, Bandes:
Ensemble de 1 cent. 100
CHOEUR COMPLET et GRAND ORCHESTRE.
Chef d'orchestre.....Sig. P. ROSA.
Vendredi soir, 22 décembre
Deuxième représentation
MARTHA.
Charmant opéra de Flotow.
SAMEDI—Un opéra fewerl.
PRIX:
Parquets, loges de parquets et premières.....$2 00
Secondes.....1 50
Parterre, loges de parterre et troisièmes.....1 00
Quatrième.....50
On peut louer des pianos, pour l'une ou l'autre des soirées représentées ici, au comptoir du Théâtre de l'Opéra, tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, et le soir de la représentation.
Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures et demie du soir.

Nouveau Théâtre de l'Opéra.
OPERA ITALIEN.
Réglements importants.
1—Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.
2—Les souscripteurs devront envoyer chercher leurs billets le jour du spectacle.
3—Les billets et les places ne sont bons que pour la représentation pour laquelle ils sont achetés.
4—Les entrées gratuites sont supprimées, excepté pour la Presse.
5—Pour la convenance du public et dans le but d'empêcher que quelque bruit ne vienne troubler la représentation, les billets de parterre et de fauteuils, et les places de stalles, seront, à l'avenir, au contrôle du Théâtre de l'Opéra.
6—Les parties des galeries (paradises) sera réservée pour ceux qui les ont comprises. Prix d'entrée, $1.
7—De l'entrée nous engage à revenir strictement une traduction exacte de l'opéra en vers qui sera publiée par la Gilbert Sustini et mise à vendre, à toutes les représentations, au Théâtre de l'Opéra, à raison de 10 centimes la pièce.
8—Le vestiaire sera ouvert toutes les nuits, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. On ne peut laisser plus de 25 cents dans le vestiaire, retenir des paquets ou retirer les dépôts soir.
AU PUBLIC
SIGNOR F. ROSA, chef d'orchestre de la compagnie de l'Opéra Italien Ghioni et Sustini, s'empresse d'informer au public que pendant le séjour de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, il donnera des leçons de chant et de piano. Madresse à l'Hôtel St Charles. 2dec

THEATRE ST-CHARLES.
MERCREDI SOIR, 20 Décembre,
THE WORKMEN OF NEW YORK drame—Mlle LAURA KEENE remplira le principal rôle.
Le spectacle se terminera par THE HONEST MILKMAN.

Académie de Musique,
Rue St-Charles,
SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.
LA COMPAGNIE DE VARIETES,
Après d'éclatants triomphes à Mobile, est revenue à
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
MERCREDI, 20 décembre,
On jouera la pièce comique LES TONNELIERS.
Elle jouera tous les soirs et les samedis à midi. Le programme se compose de belles pièces comiques, scènes comiques et étéléphonnes, chansons, exercices gymnastiques. Nous citerons parmi les artistes, Mlle ANNA GALLETTI, M. BAPTISTINE, Mlle DETRIE; A. M. HERNANDEZ et ses pantomimes, BOB HART, Dick Parker, Billy Emerson et leurs aides; Mlle ADA TESMAN, Mlle ROSETTA DALE; les frères HOLLANDS, Petit & ANGELO, F. DONALDSON.
☞ Pour les détails, voir les affiches. 19dec.

CIRQUE DU SUD
DE THAYER ET NOYES.
Deux représentations de plus.
DANS LA RUE DES CHAMPS-ELYSEES
TROISIEME DISTRICT,
En face du Dépôt du Chemin de fer Pontchartrain.
COMBINAISON AVEC LE CIRQUE DE NIXON.
Mlle CHARLOTTE DE BERG M. JAMES COOK, les frères MIACO, Alfredo et Guiberno, le PROF. DE LOUIS, JAMES REYNOLDS C. W. NOYES, MASTER WOODIE et tous les artistes des deux compagnies—
CHEVAUX MULETS ET CHIENS SAVANTS.
Prix d'entrée—75 cents. 50 cents pour les enfants et les domestiques.
Les portes s'ouvrent à 7 heures et demie. 20dec

Le Musée
ET
L'INSTITUT ZOOLOGIQUE
DE
BURNELL et PRESCOTT,
Composés de Grandes Curiosités Naturelles et Vivantes,
Souvirra, dans quelques jours,
Au No 93 de la Rue ST-CHARLES.
20dec

BALS.

UN GRAND BAL PARE.
Sera donné, par la Société
Bienfaisance et Secours de Bienfaisance
ET D'ASSISTANCE MUTUELLE,
AU MASONIC HALL,
Rue St-Charles,
Le Samedi, 23 Décembre 1865.
DIRECTEURS:
J. Lorber, A. F. Scheneider, G. Schwebel
J. Gaasche, G. Davis, D. Meunier
J. Sambola, L. Grenots, L. Grutzer
A. Schreiner, A. Gaiss, Chr. Kroet
A. Zimmerman, L. E. Marchand, G. Henry
Comité d'Organisation et d'Invitation.
L. E. MARCHAND, L. GRUTZER
A. F. SCHEIDER
☞ PRIX DU BILLET.....$2,00
Le Comité d'Invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 201, rue de Chartres, à 7 heures du soir.
☞ L'exploitation du restaurant, de la barre et du vestiaire sera vendue le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, au magasin de Madison et Chartres, au premier. 20nov 1m

Ligne de steamers à bassé pression et à aubes entre la Nlle-Orléans et le Texas.
POUR GALVESTON ET INDIANOLA.
Départ, SAMEDI, 23 du courant, à 5 h. du matin.
Le steamer
MORGAN,
Neuf et cu fer,
Commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt et passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B. — Le frêt pour la Rive de Matagorda sera livré le long du steamer.
☞ Les connaissements seront signés à bord.
☞ Le frêt pour les susdits ports sera reçu jeudi, 21 du courant, au poteau 19, 1er District. 20dec

Ligne de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.
POUR MOBILE.
Départ, MERCREDI, 20 décembre, à l'arrivée du courrier de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.
Le steamer
LOUISE,
neuf et en fer,
Commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B.—Il ne sera pas reçu de frêt après 3 heures du matin P. M. 20dec

A LOUER
[illegible]

ON DEMANDE
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

GEORGE CURRIE DUNCAN VS CHARLES E. WHITMORE.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 20,347—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
DEUX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Dryades et Laurel, désignés par les Nos Dix et Onze, d'après un plan déposé sous le No 53, au livre de plans No 1, en l'étude de Julien Magner, notaire public en cette ville.
Les dits terrains ayant chacun trente deux pieds sept pouces de face à la rue Philip sur les profondeurs ci-après, savoir: le No Dix a cent vingt-cinq pieds de profondeur cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Nayades et cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Onze. Et le No Onze a la même profondeur que le No Dix et cent vingt pieds trois lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, et les dits terrains ont chacun trente deux pieds de largeur, derrière.
Les dits terrains font partie d'une certaine propriété acquise par le demandeur de Wm Smith, suivant acte en rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1867.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
20déc—29, 6,13,20jan, 13, 20 Sheriff de la Paroisse d'Orléans

WILHELMUS BOGART, exécuteur testamentaire vs ROBERT R. BARROW.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,409—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 20 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description:
Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, [illegible] dans l'îlet compris entre les rues South, St-Charles, Girod et Ste-Marie, désigné par le No Deux, d'après un plan dressé par Joseph Pilie, ci-devant voyer, le 8 janvier 1853 et déposé en l'étude du dit notaire Clavisy, ci-devant notaire public en cette ville et aussi par le même numéro, d'après un autre plan dressé par L. Relanzatelli, ci-devant voyer, le 31 janvier 1860 et déposé pour recours, sous le No 150, en l'étude de Jules Grisaud, ci-devant notaire public en cette ville.
Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds huit pouces de face à la rue South, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de cent-quarante-neuf pieds huit pouces cédativement l'îlet jusqu'à la rue Girod, sur laquelle il a une façade de vingt-quatre pieds huit pouces; Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas B. Winter, notaire, suivant acte en rapport du dit notaire Grisaud, en date du 25 mai 1860.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHARLES BIENVENU,
20déc 29—6,13,20jan. Sheriff de la paroisse d'Orléans.

JOHN FRISCHOLTZ vs JOSEPH KAISER ou JOSEPH KREIGER.
TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 19,862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 20 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Propriété située dans la ville de la Nlle-Orléans.
1—Une terrasse située dans le Premier District de cette ville, [illegible] par les rues Tonti, Mira, St Louis et Gouti, désignée par le No Six-sept et distinct, d'après un plan lithographié [illegible] par variétant par Charles Cuvellier, ci-devant notaire public en cette ville.
Le No six-sept forme l'angle des rues St Louis et Tonti et mesure vingt sept pieds un pouce de face à la rue St Louis, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Tonti. Le No six huit mesure vingt huit pieds quatre pouces trois lignes de face à la rue Tonti sur quatre vingt six pieds trois pouces de profondeur, dans des portions d'une certaine [illegible] désignée par le No six-sept, d'après un plan dressé par A. D'Hende ouvr, ci-devant voyer, date du 16 juillet 1834 et déposé en l'étude du dit notaire Cuvellier, ci-devant notaire public en cette ville.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'adjudication qu'il en a faite de H. Grifon, par acte en rapport du dit notaire Cuvellier, en date du 10 de septembre 1864.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.
CHARLES BIENVENU,
2déc—29, 6,13et20jan Sheriff de la Paroisse d'Orléans.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
Cy M. Rabin, en femme et al. contre Thomas A. Morgan.
A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Sixième Circuit et le District Oriental de la Louisiane—No 3,670.
EN vertu d'un writ de saisie et vente lancé et à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, j'ai saisi et exposerai en vente publique, à la Porte des dépositaires des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Dauphine et Conti, SAMEDI, le 20 janvier 1866 à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:
L'hémicycle connu sous le nom de Cornerson, situé dans l'îlet de la Louisiane, ayant [illegible] deux arpents et (2) vingt huit cents de face sur quarante arpents de profondeur. Lesquelles habitations en [illegible] dans la paroisse Pointe-Coupée, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, au Bateau des Anglais. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit hémicycle; Une sucrerie et ses machines; une maison de maître; un bâtiment de maître, une écurie et latrines, les cabanes et les bâtiments nécessaires suivant le [illegible] lots, 6 bœufs de trait, 6 vaches, 6 veaux et un taureau; 3 petites chaudières, 3 grandes cuves, 3 [illegible] bœufs, 6 charrues et 6 portes charrettes, une bascule, en date de juin, 1860 [illegible] mais, [illegible], [illegible], etc. Le tout appartenant à la dite habitation et [illegible] d'une manière plus complète dans l'inventaire déposé à nous greffe. Ensemble, tous les droits, réclamations et prétentions appartenant à la dite habitation.
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CUTHBERT BULLITT,
Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane—20,27,jan27 16 13 Lemployée.

L. E. FERROUX vs HIPOLITE BIENVENU.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Ce Bureau Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans No 16,446—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai, le SAMEDI, 20 janvier 1866, à midi, à la porte du Bureau de la Cour, dans la paroisse Orléans, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-après désignée, savoir: Un terrain situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'angle des rues Montaigne, formant partie de l'habitation Bienvenu, désignée par les Nos Un, Deux et Trois, d'après un plan tiré par d'Hémontant, arpenteur, le 29 octobre 1864 et déposé en l'étude de la susdite Cour, ci-devant notaire public en cette ville, ayant [illegible] Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, consistant en une maison de maître, [illegible] Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Rue de la Commune, No 150—1er déc. 1865.
Avis aux actionnaires.
AVIS est donné, conformément à la charte, qu'une élection aura lieu, à ce bureau, MARDI, 2 janvier 1866 (le premier lundi du janvier, jour fixé par la charte), pour un jour de 10 heures de matin à 2 heures de l'après-midi, pour des Directeurs de la Compagnie, pour un an, à partir du lendemain de l'élection prochaine.
1er déc—1m W. S. BROWN, Trésorier

Bureau de la Compagnie de Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1865.
LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15 rue de la Bourse.
1er déc 10dj RICHARD J. EVANS, Directeur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et de St Jean Baptiste.
Nouvelle-Orléans, 1er, 1er décembre 1865.
LE lundi, 1er janvier 1866, étant un jour de fête, l'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 15 rue de la Bourse.
RICHARD J. EVANS, Directeur.

BANQUE D'AMERIQUE.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.
AVIS est donné aux actionnaires que conformément à l'article 3 de la charte de la Banque d'Amérique, les élections des Directeurs de cette Banque auront lieu le MERCREDI, 3 janvier 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Banque, rue de la Bourse, entre celles du Canal et de la Douane.
[illegible]

Compagnie de Navigation à Vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.
[illegible]

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.
[illegible]

A LOUER
[illegible]

ON DEMANDE
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Vente de l'affiliée par le Shérif de la paroisse d'Orléans.
Belles résidences dans le Premier District, rues Carondelet, Julie et du Bassin.
Briqueterie, Tonnerie et Terre dans la paroisse St Tammany.
Jules A. Blanc vs ses créanciers.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,011—En vertu d'un ordre de vente émané le 1er décembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Propriété situées dans la ville de la Nlle-Orléans.
1—Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par Jules Pilie, ci-devant voyer, le 8 janvier 1853, et déposé en l'étude de Julien Magner, notaire public en cette ville, [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, consistant en une maison de maître, [illegible] Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans.
Belles résidences dans le Premier District, rues Carondelet, Julie et du Bassin.
Briqueterie, Tonnerie et Terre dans la paroisse St Tammany.
Jules A. Blanc vs ses créanciers.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,011—En vertu d'un ordre de vente émané le 1er décembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Propriété situées dans la ville de la Nlle-Orléans.
1—Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par Jules Pilie, ci-devant voyer, le 8 janvier 1853, et déposé en l'étude de Julien Magner, notaire public en cette ville, [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, consistant en une maison de maître, [illegible] Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MCGERREE & LANDRY.
Une beau domaine pour des placements.
QUATRE BEAUX MAGASINS DANS LE 1ER DISTRICT—VENTE A L'ENCAN.
Subdivision du B. B. Sinclair
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,325.
PAR McGERREE & LANDRY.
G. W. McGERREE, encanteur.
Bureau et salle de vente, Marcade Mail, rue St-Charles.
MERCREDI, 20 décembre 1865, à 11 heures du matin, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Propriété située dans la ville de la Nlle-Orléans.
1—Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, [illegible] par les rues Tonti, Mira, St Louis et Gouti, désignés par les Nos Six-sept et distinct, d'après un plan lithographié [illegible] par variétant par Charles Cuvellier, ci-devant notaire public en cette ville.
Le No six-sept forme l'angle des rues St Louis et Tonti et mesure vingt sept pieds un pouce de face à la rue St Louis, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Tonti. Le No six huit mesure vingt huit pieds quatre pouces trois lignes de face à la rue Tonti sur quatre vingt six pieds trois pouces de profondeur, dans des portions d'une certaine [illegible] désignée par le No six-sept, d'après un plan dressé par A. D'Hende ouvr, ci-devant voyer, date du 16 juillet 1834 et déposé en l'étude du dit notaire Cuvellier, ci-devant notaire public en cette ville.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'adjudication qu'il en a faite de H. Grifon, par acte en rapport du dit notaire Cuvellier, en date du 10 de septembre [illegible]
[illegible]

Vente par le Marshal des Etats-Unis.
Cy M. Rabin, en femme et al. contre Thomas A. Morgan.
A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Sixième Circuit et le District Oriental de la Louisiane—No 3,670.
EN vertu d'un writ de saisie et vente lancé et à moi adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, j'ai saisi et exposerai en vente publique, à la Porte des dépositaires des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Dauphine et Conti, SAMEDI, le 20 janvier 1866 à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:
L'hémicycle connu sous le nom de Cornerson, situé dans l'îlet de la Louisiane, ayant [illegible] deux arpents et (2) vingt huit cents de face sur quarante arpents de profondeur. Lesquelles habitations en [illegible] dans la paroisse Pointe-Coupée, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, au Bateau des Anglais. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit hémicycle; Une sucrerie et ses machines; une maison de maître; un bâtiment de maître, une écurie et latrines, les cabanes et les bâtiments nécessaires suivant le [illegible] lots, 6 bœufs de trait, 6 vaches, 6 veaux et un taureau; 3 petites chaudières, 3 grandes cuves, 3 [illegible] bœufs, 6 charrues et 6 portes charrettes, une bascule, en date de juin, 1860 [illegible] mais, [illegible], [illegible], etc. Le tout appartenant à la dite habitation et [illegible] d'une manière plus complète dans l'inventaire déposé à nous greffe. Ensemble, tous les droits, réclamations et prétentions appartenant à la dite habitation.
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.
Important pour les capitalistes.
LE THEATRE ST-CHARLES,
Avec les améliorations et les installations, le nombre, les machines et son mobilier, à vendre à l'encan par ordre du président de la Compagnie du Gaz de la Nlle Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
—ET—
J. B. WALTON & DESLONDE,
Encanteurs.
MERCREDI, 20 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Propriété située dans la Paroisse St Tammany.
1—UNE STENDUE DE TERRE [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître en briques à trois étages avec mansardes [illegible] Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ROGER.
Tubes de Vapeur, cuivre, tubes à pétrole, bouteilles, [illegible]
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI, 20 décembre 1865, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Shellbark, porto, sherry, champagne, &c.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI, 20 décembre 1865, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Papier siphons, Fusils, Chaux, &c, Ale et Porter de Philadelphie.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI, 20 courant, à une heure de midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Savon, Moutarde, Chaux et Ciment.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI, 20 courant, à une heure de midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Vinaigre, cordons, cuivre, cordes, synchronomètre, [illegible], &c.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
MERCREDI 20 courant, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Vente spéciale.
250 Caisses Bottes, Souliers, Brodequins, &c., de Choix.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, Encanteur.
JEUDI, 21 courant, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
250 caisses Chaussures, bottes, souliers, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Marchandises sèches, Chapeaux et Linge fort.
PAR B. ROGER & CO.
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI, 21 du courant, à une heure de midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible] MARCHANDISES SECHES, CHAPEAUX et LINGE FORT.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

VIN ROUGE! VIN ROUGE!
Par B. ROGER & CO.
O. DEJAN, Encanteur.
MERCREDI, 20 courant, à 11 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible] BARRIQUES VIN ROUGE.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E.-U. 19déc

PAR JOHN C. BLOHM.
Grande vente de bottes, souliers, brodequins et chaussures.
PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.
MERCREDI, 20 courant, à 10 heures du matin, à la Bourse des Ventes, rue Royale, entre les rues Conti et Customhouse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19déc

Succession Nathan S. Rose—No 6,366.
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
Meubles, &c.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
H. J. HORY, encanteur.
MARDI, 26 décembre 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Customhouse, dans le Deuxième District de la Nlle Orléans, [illegible] Conditions, à la vente